

INS EA MM

Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'administration
Séance du 21 novembre 2024**

**RECRUTEMENT D'AGENTS
CONTRACTUELS NON PERMANENTS**

Délibération n° DELIB_15_RH_24_11_21_EMPL_NON_PERM

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un novembre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 8 novembre 2024.

VU

- l'article L332-23-2° du code général de la fonction publique,
- le tableau des emplois,
- la délibération DELIB_04_RH_24_07_04 du 4 juillet 2024 relative au recrutement d'agents contractuels,

Considérant

- l'avis favorable du Comité Social Territorial du 1^{er} octobre 2024 ;

INSEAMM CA 21/11/2024

Délibération n°DELIB_15_24_11_21_REC_EMPL_NON_PERM

Le Président,

EXPOSE

Par délibération DELIB_04_RH_24_07_04 en date du 4 juillet 2024, le conseil d'administration a autorisé le Directeur Général à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité ou à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

Cette délibération doit être complétée en créant quatre postes d'assistant d'enseignement artistique (deux à temps complet et deux à temps non complet), au vu de certains besoins spécifiques en matière d'enseignement, en fonction de la saison ou d'un surcroît d'activité.

Par ailleurs, il est nécessaire de préciser le ou les grades des postes non-permanents. Dans le cadre d'un partenariat avec l'École de danse (4h/semaine), il est nécessaire de transformer un poste d'AEA à temps non complet à 50% en deux postes d'AEA à temps non complet à 20% et 30%.

Enfin, il est nécessaire de créer deux emplois techniques pour des besoins occasionnels (maintenance, transport, évènementiel ...).

Il convient donc d'apporter les modifications suivantes :

	<i>Nombre de postes</i>	<i>Missions</i>	<i>Grades</i>
<i>Beaux-arts</i>	* deux postes à 50 % (17h30 hebdomadaire) ; * Trois postes à 25 % (8h45 hebdomadaire) ; * quatre postes à 75 % (26h15 hebdomadaire)	Moniteurs à temps non complet	Adjoint technique
	3 postes à temps complet (35h hebdomadaire)	Rangement et nettoyage de l'école pendant la période estivale	Adjoint technique
INSEAMM (DG/SG/IFAMM/BA/CPBM)	2 postes à temps complet (35h hebdomadaire)	Tâches administratives	Attachés
INSEAMM (DG/SG/IFAMM/BA/CPBM)	2 postes à temps complet (35h hebdomadaire)	Tâches administratives	Rédacteurs
INSEAMM (DG/SG/IFAMM/BA/CPBM)	* 2 postes à temps complet (35h hebdomadaire) * 1 poste à temps non complet (17h30)	Tâches administratives	*Adjoint Administratif *Adjoint administratif principal 2e classe *Adjoint Administratif principal 1re classe
INSEAMM (DG/SG/IFAMM/BA/CPBM)	1 poste à temps complet (35h hebdomadaire)	Aide polyvalente pour les événements culturels et artistiques	Technicien

INSEAMM CA 21/11/2024

Délibération n°DELIB_15_24_11_21_REC_EMPL_NON_PERM

		(production et aide technique),	
INSEAMM (DG/SG/IFAMM/BA/CPBM)	2 postes à temps complet (35h hebdomadaire)	Taches techniques	*Adjoint technique *Adjoint technique principal 2e classe *Adjoint technique principal 1re classe
INSEAMM (IFAMM/BA/CPBM)	5 postes dont : - 3 à temps complet (16h/hebdomadaire) - 2 à temps non complet (8h/hebdomadaire)	Enseignement artistique	Grade Professeur d'enseignement artistique classe normale
INSEAMM (IFAMM/BA/CPBM)	4 postes dont : - 1 à temps complet (20h/hebdomadaire) - 1 à temps non complet (10h/hebdomadaire) - 1 à temps non complet (6h/hebdomadaire) - 1 à temps non complet (4h/hebdomadaire)	Enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique
INSEAMM (IFAMM/BA/CPBM)	5 postes dont : - 2 à temps complet (20h/hebdomadaire) - 2 à temps non complet (5h/hebdomadaire) - 1 à temps non complet (10h/hebdomadaire)	Enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal 2e classe
IFAMM	5 postes à temps non complet dont : - 1 à 30% (6h /hebdomadaire) - 2 à 20% (4h /hebdomadaire) - 2 à 15% (3h /hebdomadaire)	Enseignement artistique IFAMM (pratiques amateurs)	Assistant d'enseignement artistique

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

INSEAMM CA 21/11/2024
Délibération n°DELIB_15_24_11_21_REC_EMPL_NON_PERM

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser les modifications ci-dessus relatives au recrutement des agents non permanents.

Article 2 : D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	20
Votes pour	20
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- **Rejetée**

Fait à Marseille, le 21 novembre 2024.

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le 21/11/24

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée sur le site de l'établissement le : 22/11/24